

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2025

<p>DATE DE CONVOCATION 21/03/2025</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>								
<p>DATE D’AFFICHAGE 24/03/2025</p>	<p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Roxane REMVIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</i></p>								
<table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 13</td> <td>Présentes : 32</td> </tr> <tr> <td>Votants : 17</td> <td>Votantes : 44</td> </tr> </table>	Membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 13	Présentes : 32	Votants : 17	Votantes : 44	<p><i>Ont donné pouvoir : M. Pascal BERTOLINI a donné pouvoir à Mme Sabrina ECARD, M. Joel BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE; Mme Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM, M. Antoine SANTERO a donné pouvoir à M. Alexandre DOHY,</i></p>
Membres	Voix délibératives								
En exercice : 20	En exercice : 51								
Présents : 13	Présentes : 32								
Votants : 17	Votantes : 44								
<p>OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 FÉVRIER 2025</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE Olivier ANTY</p>	<p><i>Excusés : Mme Annaelle CHATELAIN, M. Jean Pierre COURTOIS, M. Pierre Edouard EON, Mme Sylvie PESLERBE</i></p> <hr/> <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU le Code Général de la Fonction Publique,</p> <p>VU les Statuts du Syndicat,</p> <p>VU le Comité syndical du 11 février 2025,</p> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p align="center">44 voix POUR 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <p>A L’UNANIMITÉ,</p> <p>APPROUVE le Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 11 février 2025.</p> <p align="right">Morgan TOUBOUL</p>   <p align="center">Président du Syndicat Mixte du Bassin de l’Oise en Val d’Oise</p>								



Le Président, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le **01 AVR. 2025**

Publiée le : **01 AVR. 2025**

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 FÉVRIER 2025**

M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Excusés : M. Pascal BERTOLINI, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annaelle CHATELAIN, M. Pierre Edouard EON

Monsieur TOUBOUL ouvre la séance à 19h05.

Monsieur Touboul : Je vous informe que nous avons le quorum, nous allons donc ouvrir la séance.

Commençons par la lecture des pouvoirs : Monsieur Marc Le Bourgeois de la CCSI, a donné pouvoir à Monsieur Philippe Prioux, Madame Catherine Borgne pour la CCHVO a donné pouvoir à Monsieur Joël Bouchez, Monsieur Gilles Le Cam pour la CACP, a donné pouvoir à Madame Roxane Remvikos et Madame Marie-Madeleine Collot toujours pour la CACP a donné pouvoir à Madame Sabrina Ecard.

Il nous faut maintenant, désigner un secrétaire de séance. C'était Sylvie Peslerbe lors de notre précédente Assemblée au mois de décembre. Je vous propose que ce soit un homme. Est-ce qu'il y a un volontaire ? Alexandre DOHY, je vous remercie. Si l'assemblée n'y voit pas d'objection, nous allons pouvoir ouvrir l'ordre du jour.

Deux projets de délibération, ce soir dont un sujet important puisqu'il concerne le débat d'orientation budgétaire 2025.

~~~~~

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024.**

**Monsieur Touboul :** Vous avez reçu le dossier, vous avez pu en prendre connaissance, avez-vous des remarques sur ce PV ? Personnellement, je n'ai rien à redire, Sylvie Peslerbe l'a validé avant sa diffusion.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de le soumettre au vote.

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

~~~~~

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Nous entrons donc dans le vif du sujet : le débat d'orientation budgétaire 2025.

Pour rappel, 2024, était une année de transition entre la fin de notre précédent plan d'investissement qui avait débuté en 2017 et qui a pris fin en 2023 et 2024.

2025 sera une première année d'actions puisque nous allons entrer dans la phase opérationnelle de notre nouveau Plan d'Investissement qui va s'étaler de 2025 à 2034, voire 2035, tout dépend de la date effective de démarrage de ce plan, mais ce sera sûrement jusqu'à 2035 pour tout ce qui concerne la finalisation des travaux.

Nous sortons tout juste d'une commission d'appel d'offres avec les membres de la CAO, dans laquelle nous venons d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, puisque cette année est celle du démarrage de ce fameux Plan d'Investissement avec tout le travail préparatoire.

Nous avons déjà réalisé un certain nombre d'études préliminaires, d'inventaires faunistiques et floristiques, des relevés topographiques et piscicoles, l'année dernière. Cette année, nous entrons dans la phase dure et les premiers travaux devraient débuter au printemps ou à l'été 2026 même si certains seront réalisés sur l'année 2025 car ce sont des travaux hors Programme d'Investissement.

Les plus gros dossiers concernent la restauration du Quai de l'Écluse à Saint-Ouen-l'Aumône, et les berges à Parmain, avec un certain nombre d'autres petits travaux dont nous allons également parler. Il faut avoir à l'esprit que 2025 s'inscrit dans un contexte politique et économique au niveau national qui laisse planer beaucoup d'incertitudes qui ont des effets sur nos petites structures, sur les collectivités territoriales et vous en êtes les premiers témoins, mais également sur le SMBO puisque nous ne savons pas très bien ce que va donner notamment le coût des travaux réalisés par les entreprises, leurs disponibilités et leur capacité d'actions.

Nous avons également des incertitudes sur certains de nos contributeurs et financeurs, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Tout cela pour vous expliquer que nous avons prévu un budget qui laisse quand même une belle part à l'investissement, avec cependant des efforts sur les dépenses de fonctionnement. Mais nous rentrerons un peu plus dans le détail au cours de ce comité, je voulais juste vous donner un petit aperçu du contexte.

Nous avons assuré nos missions fondamentales que sont la stabilité et la sécurité des berges. Nous continuons de travailler sur la protection du milieu, que ce soit l'entretien des chemins, de la végétation, des ENS, des rus, et nous continuons de faire le maximum d'efforts sur les dépenses de fonctionnement pour assurer nos missions.

Nous démarrons par le bilan financier de 2024, qui n'est pour le moment qu'une prévision, car nous n'avons pas encore la clôture définitive qui vous sera donnée au moment du compte administratif, que nous étudierons lors du prochain comité syndical du 26 mars. Nous pouvons quand même noter que globalement nos dépenses inscrites au BP 2024 ne sont pas toutes soldées parce que nous avons encore des engagements pour des travaux en cours, essentiellement sur le chapitre 011. Et avec le travail d'optimisation réalisé par Antoine Poulain, en interne, notamment sur les marchés d'entretien des berges, nous arrivons au fil de l'eau à économiser de l'argent y compris sur nos dépenses de fonctionnement.

Ce ne sont que des chiffres très provisoires mais avez-vous des interrogations ? En lecture globale, nous avons réussi à réaliser, en 2024, un équilibre financier en fonctionnement et en investissement. Équilibre cependant un peu plus sûr en fonctionnement car nos charges de structure sont vraiment limitées au strict nécessaire. Et nous avons des taux de réalisation qui sont encore assez faibles, en tout cas pas à 100%.

Nous avons réalisé quelques économies en cours d'année sur le chapitre 012 qui concerne, je le rappelle la masse salariale, puisque nous avons un poste qui a été pourvu à mi-temps une partie de l'année. En l'occurrence, pour des questions familiales, un agent a demandé à travailler à temps partiel et il nous avait prévenu qu'il était peu probable qu'il renouvelle son contrat qui arrivait à échéance mi-novembre. Et effectivement, il a confirmé qu'il ne pouvait pas reprendre ce qui fait que le poste est vacant depuis la fin novembre. Nous n'avons pas trouvé à le remplacer mais accessoirement, c'est aussi une façon pour nous d'être prudents sur les recrutements. Pour 2025, nous avons fait comme d'habitude en préparant un diaporama dans lequel vous avez tableau avec les différents axes budgétaires que vous retrouvez année après année, pour bien comprendre le débat d'orientation budgétaire.

En dépenses de fonctionnement, nous commençons par celles liées à la structure, nous vous proposons, mais ce sera affiné évidemment pour le BP, les inscriptions suivantes qui correspondent à des variations assez modestes par rapport au budget de l'an dernier.

Grossièrement, nous avons une augmentation de l'ordre de 4% sur cet axe, à la fois sur les charges de personnel, les dépenses de structure, les travaux et les charges à caractère général. Et sur l'axe 2, nous vous présentons les chiffres par carte de compétence avec le détail aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Pour la ripisylve, nous avons estimé les dépenses à 150 000€, 95 000€ pour l'entretien des berges et 5 000€ pour l'entretien des aménagements, ce qui correspond à quelques milliers d'euros près à ce qui avait été inscrit en fonctionnement en 2024.

Pour l'investissement en revanche, et là c'est le très gros morceau de cette année, nous avons des travaux très importants et des grands projets qui arrivent, ce qui nous amène à un montant total d'investissement d'1 234 000€ sur cette carte 1 qui est parfaitement équilibrée grâce aux contributions des membres, mais qui représente une dépense exceptionnellement importante. Ceci tient au fait que nous devons faire réaliser des travaux de maîtrise d'œuvre tant pour des réalisations de cette année que pour celles de l'année prochaine. Et puis après toute une série de travaux à proprement parler, les Ablettes à Mours, le quai de l'Écluse, à Saint-Ouen-l'Aumône, qui est la dépense la plus conséquente puisqu'il pèse un peu moins de la moitié dans l'enveloppe totale d'investissement sur cette carte, selon le résultat final de l'estimation de notre bureau d'études. A ce sujet, nous nous sommes rendus à une réunion publique de présentation des travaux à la mairie de Saint Ouen l'Aumône, il y a 15 jours. Les travaux devraient débiter à la fin de l'été, voire en automne pour résoudre, nous l'espérons et de façon définitive, l'effondrement de la berge que nous essayons de traiter depuis maintenant plus de 3 ans. Les solutions temporaires mises en place ont fait leur office, mais pas suffisamment longtemps. Désormais, il faut voire plus grand, c'est-à-dire des travaux de consolidation définitive.

Autre dépense importante, 300 000€ pour des travaux de restauration des berges à Parmain, qui se feront sensiblement sur le même calendrier.

Ensuite nous avons 2 petites interventions à réaliser à Auvers-sur-Oise et à Vauréal, sur des berges qui ont été en partie arrachées pendant les tempêtes de cet automne et 1 intervention à Mériel pour des travaux de confortement.

Avez-vous des questions de compréhension, de précision que nous pourrions vous apporter au fur et à mesure de la présentation ?

Sinon je vous propose un temps d'échange plus général en fin de réunion, si vous le souhaitez. Mais pas de difficulté majeure sur cette carte 1.

Les dépenses sur les autres cartes sont un peu plus modestes évidemment.

Pour la carte 2, là encore, nous avons revu les dépenses d'entretien pour nos cours d'eau. Il y aura de la maîtrise d'œuvre et des études préalables et puis après sur le fonctionnement, nous avons toujours notre ligne budgétaire qui nous permet d'entretenir nos cours d'eau en sachant que 2025 est une année de préparation puisque les travaux sur les rus vont réellement débiter en 2026. Là encore c'est un marché de Maîtrise d'œuvre que l'on vient d'attribuer juste avant en CAO.

Passons à la carte 3 : l'entretien des chemins. En fonctionnement nous avons réduit un petit peu l'enveloppe pour ce qui concerne l'entretien mais nous avons choisi de conserver la somme allouée pour le mobilier ce qui représente donc un volume de dépenses de fonctionnement légèrement plus faible que l'année dernière. En ce qui concerne l'investissement, nous avons toujours quelques dépenses à prévoir, mais ce n'est pas une carte très consommatrice en investissement. Nous avons maintenu le diagnostic sur les haltes que nous espérons pouvoir enfin réaliser cette année avec en plus un projet de mise en place d'un promontoire à Butry, attendu, là encore depuis très longtemps. Le dossier est resté en attente jusqu'ici à cause de discussions avec la SNCF mais à priori, cette année, nous devrions pouvoir aboutir et ce grâce au soutien de la mairie. Voici donc pour les projets qui concernent la carte 3.

Pour conclure sur les prévisions budgétaires de 2025, nous arrivons aux dépenses pour la carte 4, les Espaces Naturels Sensibles.

Les enveloppes sont quasi équivalentes à celles de l'année dernière pour ce qui concerne l'entretien des Marais de Bernes et de Mours, mais en investissement, sur Bernes, nous avons prévu des études préalables à un certain nombre d'actions dont des diagnostics zone humide et des inventaires faune - flore et la maîtrise d'œuvre pour la reconversion de la peupleraie que nous devrions pouvoir réaliser, non pas cette année, mais en 2026 si tout se passe bien.

Des petits travaux à Mours pour la création de mares et le suivi de passage grande faune à Noisy, tout cela dans le cadre des plans de gestion que nous avons récemment remis à jour en ce qui concerne notamment Noisy et Bernes.

Nous en avons terminé avec la carte 4, alors nous vous présentons une synthèse des dépenses sur l'ensemble des cartes, c'est un tableau toujours très intéressant à regarder parce qu'il reprend évidemment les dépenses de fonctionnement et d'investissement, mais nous avons isolé dans les comptes de fonctionnement tout ce qui correspond aux charges de personnel et aux frais de structure, soit environ 370 000€ pour 15,6% du budget, et c'est ce point-là dont je vous disais qu'il était en augmentation de l'ordre de 4% et en parallèle, nous avons des dépenses de fonctionnement qui correspondent à des travaux et des interventions d'entretien sur les berges, des cheminements et des rus. C'est une ligne en légère baisse par rapport à 2024, -5,9% très exactement, ce qui correspondait à 32% en 2024 et 20% en 2025. La ligne du dessus, nous étions à 22% en 2024, elle est à 15,6 % en 2025 parce évidemment nous avons un très gros effort réalisé sur l'investissement qui représentait 685 000€ en 2024, et qui passe à 1 500 000€ en 2025 soit +123% c'est-à-dire 850 000€ exactement, la proportion était à 44,5% en 2024 mais sera de 65% en 2025 parce que nous entrons sur la phase opérationnelle, tant des travaux dont je vous ai parlé que sur le que sur le plan d'investissement.

Est-ce que vous avez des questions sur cette présentation synthétique des dépenses ?

Passons aux recettes. Chacun de vous les connaît et sans entrer dans le détail, nous y verrons plus clair avec la lecture du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025.

Il faut s'attendre à une baisse conséquente, à une raréfaction de l'argent public. Pour les recettes de fonctionnement nous sommes en train de consolider tout cela avec nos différents financeurs, et c'est le même problème en investissement. Nous sommes inquiets notamment de la politique de l'Agence de l'eau qui intervient de moins en moins sur nos dépenses d'investissement et qui était pourtant un partenaire important. Les études, les inventaires, et les prospections de zones humides sont toujours aidés à des taux très importants d'environ 80%, en revanche, dès que nous abordons des travaux, les aides diminuent très fortement, voire elles disparaissent complètement. Ce qui est problématique. Quant à la région, il n'y a que très peu ou pas de soutien fixe et stable comme cela peut être le cas au Département, donc il y a toujours une petite incertitude. Et puis du côté du Département, mais nous n'allons pas refaire les discussions, mais le Département est très très très impacté, à la fois par l'explosion des dépenses sociales et les baisses de recettes liées au marché de l'immobilier et donc et il n'a plus de levier fiscal, c'est-à-dire qu'il y a là aussi des incertitudes du côté du Département.

Tout cela nous a conduit à repenser les prévisions budgétaires avec des prudences en fonctionnement, et nous devons envisager de diversifier nos sources de recettes en investissement en nous tournant vers l'État, notamment le Fonds vert, la DSIL ou encore la DETR. A priori il y a certains dispositifs dans lesquels les Syndicats mixtes ne sont pas éligibles, il y en a d'autres où nous pourrions y prétendre, donc nous allons aller solliciter la préfecture pour savoir comment le SMBO peut s'inscrire dans ces plans d'aides, notamment pour les grosses dépenses que sont le quai de l'Écluse et les berges de Parmain. Nous allons également rechercher du côté du Fonds Barnier qui est normalement lié à tout ce qui est catastrophe naturelle, éboulement de terrain, etc. Emilie Lambert, que je remercie, a découvert une ligne dans le fond Barnier qui correspondrait aux travaux de confortement de berges, donc il n'est pas complètement exclu que nous arrivions à trouver quelques aides de ce côté-là. J'espère pouvoir vous en dire plus lors de nos prochaines séances.

Bien que ce ne soit pas l'objet du Débat d'Orientation Budgétaire, je vais vous parler des contributions des membres pour être tout à fait transparent avec vous.

Il y a des discussions en cours avec le Conseil départemental pour fixer le montant de leur contribution. Nous avons anticipé une baisse de la contribution par rapport aux années précédentes dont le montant reste encore à fixer, baisse de recette contrainte de la part du Département que l'on comprend évidemment, mais qui ne devrait pas être compensée, à ce stade par une augmentation des contributions des EPCI car nous souhaitons maintenir à minima leur niveau de l'année dernière, sauf variation très légère en fonction des cartes de compétences auxquelles ils sont adhérents. Nous avons prévu, au pire une stabilité de ces contributions.

Nous aurons comme tous les ans un échange avec les services des Intercos, toutes celles qui nous sollicitent pour préparer leurs budgets. Nous devrions pouvoir être en mesure de leur annoncer le chiffre précis dont vous avez tous besoin pour vos maquettes budgétaires. Et quoi qu'il en soit, il y aura un vote au moment du BP, une fois que nous aurons consolidé notre Compte Administratif et nos prévisions budgétaires, mais normalement, il n'y aura pas d'augmentation des contributions pour les EPCI.

Voilà, c'est une présentation qui est évidemment un peu succincte mais nous pouvons revenir sur tout ce qui a été fait en 2024 et plus précisément sur certaines compétences, sur certains projets, la discussion est évidemment ouverte. Ce débat d'orientation budgétaire n'est que la première étape de notre calendrier budgétaire de l'année. N'hésitez surtout pas à nous interroger. On se base là-dessus pour finaliser les maquettes budgétaires et nous restons très prudents sur les dépenses de fonctionnement, nous essayons de faire autant d'efforts que possible sur la masse salariale et sur les charges de structure parce que nous allons entrer dans une période de difficultés financières pour tout le monde et en même temps avec des gros projets qui arrivent.

Je ne sais pas depuis quand nous avons un projet d'investissement d'1 300 000 € quasiment sur la carte 1 et uniquement sur les berges. 2025 mais ce sera une année assez exceptionnelle qui va en annoncer d'autres quand nous regardons notre plan d'investissement de l'ordre de 3 500 000€, sur les 4 prochaines années, uniquement pour des travaux sur les berges.

On ne sera pas systématiquement à 1 500 000 € d'investissement sur la carte1, tous les ans, du moins je ne le pense pas, mais plutôt entre 1 200 000 et 1 400 000 tous les ans. Sur ce budget de 2025 il y a le poids de la maîtrise d'œuvre mais je pense que nous arriverons à sortir au minima, pas loin d'1 000 000 d'euros de travaux tous les ans pour les berges, en plus de ce que l'on fait sur les ENS et les rus évidemment.

Voici pour la présentation du DOB, il n'y a pas de vote puisque c'est un débat d'orientation budgétaire, c'est un donné acte.



Pour poursuivre, nous avons 3 points d'information qui concernent des demandes de subventions. Là encore il n'y a pas de vote, mais il me paraît toujours intéressant de vous informer parce que c'est l'occasion de vous montrer l'avancée de nos travaux.

A Mériel, ce sont des encoches d'érosion qui avaient été identifiées un peu en marge de la prospection. Nous y sommes allés notamment avec Jean-Pierre Courtois, avant la phase de travaux. Je vais laisser la parole à Madame Lambert qui va vous expliquer en quoi cela consiste.

Madame Lambert : Ce sont des travaux qui étaient prévus à la base dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement qui a fait l'objet d'un avant-projet sommaire l'an dernier par notre bureau d'études Hydrosphère et nous l'avons volontairement sorti du programme. En effet, ces travaux étaient normalement prévus en 2026. Nous l'avons sorti pour 2 raisons : la première, c'est l'urgence de la situation, comme vous pouvez le voir sur les photos, il y a un réseau d'assainissement qui est vraiment très près de la crête de berge ce qui nécessite une intervention assez rapidement.

La 2ème raison, c'est qu'on peut faire les travaux directement avec une maîtrise d'œuvre interne sans passer par un bureau d'études. L'idée c'est de se baser sur l'AVP réalisé par Hydrosphère.

Nous mettrons en place des caissons végétalisés parce qu'il y a une hauteur d'encoche qui ne permet pas un retalutage de la berge. Puis, nous installerons un géotextile biodégradable. Comme cela se fait habituellement en plus d'un semis. Les travaux sont prévus à l'horizon été-automne 2025 et nous avons estimé une enveloppe de travaux de 50 000€ qui avait été élaborée aussi par notre bureau d'études.

Monsieur Touboul : C'est donc pour ces travaux que nous vous proposons de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau, puis de la région Île-de-France, et du Département mais en dernier recours. L'idée étant de maximiser les partenaires extérieurs les plus lointains.

Passons à Auvers-Sur-Oise, c'est un tout autre un sujet.

Madame Lambert : Il s'agit d'un arbre qui est tombé dans l'Oise et qui a arraché une bonne partie de la berge. Nous avons fait réaliser une intervention l'année dernière par voie fluviale pour retirer cet arbre, mais pas la souche. La berge a été arrachée, il faut donc procéder à des travaux de confortement rapidement mais la problématique principale est qu'il y a une propriété privée clôturée de l'autre côté du chemin, et la servitude de marchepied est devenue assez restreinte à cause de l'arrachage de la berge. Le principe général de ces travaux, serait de retaluter la berge en pente douce, mais cela nécessite un décalage du chemin de 3m50. il faudrait donc que l'on enclenche une négociation avec le riverain, ce qui paraît assez compliqué dans la mesure où derrière sa clôture il y a une petite cabane dans un arbre ainsi qu'un abri à bois non loin de sa clôture. Ceci réduirait la largeur du chemin à moins de 3m50 avec un risque d'avoir une pente moins douce par rapport à ce que nous faisons habituellement en pied de berge. Nous souhaiterions aussi poser 2 cordons d'enrochement en pied de berge ce qui permettrait de préserver la berge du battillage et d'y aménager une petite frayère au passage, reconnue comme plus-value écologique avec des plantation d'hélophytes. Ce sont des travaux que l'on envisage à l'automne 2025. Cependant le problème de décalage du chemin qui est nécessaire pourrait potentiellement engendrer un décalage des travaux. L'enveloppe prévisionnelle des travaux sur ce projet, est de l'ordre de 25 000€.

Monsieur Touboul : Avec toujours des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, la Région et le Département. On passe à Vauréal.

Madame Lambert : Le problème est quasiment le même qu'à Auvers, c'est un arbre qui a arraché une partie de la berge. Cette fois ci, il faut évacuer la souche et mettre en place un caisson végétalisé, à l'instar de ce que l'on prévoit à Mériel. Nous poserons ensuite un géotextile biodégradable, et un semis comme nous le faisons d'habitude. Tout cela est aussi prévu à l'automne 2025, avec une enveloppe prévisionnelle de travaux de 22000€.

Monsieur Touboul : Cela étant vu, avez-vous des questions sur ces demandes de subventions ?

Si tout vous paraît clair, je vous propose de passer aux points d'actualité.



Comme indiqué au cours de la séance, nous avons attribué en CAO le marché de maîtrise d'œuvre pour la première phase de nos travaux d'investissement dont nous vous avons fait part. Ce que je vous propose, c'est le phasage sur les 3 - 4 premières années de travaux avec les différents tronçons concernés, tant sur les berges que sur les rus.

Dès que nous aurons finalisé les documents de notification, d'actes d'engagement, etc..., nous vous adresserons le tableau validé par les membres de la CAO ce qui vous permettra de vous faire une idée sur ce que l'on va engager comme travaux dans le cadre de notre plan d'investissement sur les 3 ou 4 prochaines années, autant sur les berges que sur les rus.

Je dois aussi vous informer que Rodolphe Keraudran, qui était l'un de nos techniciens, a quitté nos effectifs mi-novembre. Il s'occupait des travaux de restauration des berges essentiellement sur les cartes 1 et 2. Pour le remplacer, nous avons procédé à un recrutement en interne car Antoine Poulain que vous connaissez, a proposé sa candidature pour travailler sur ces missions de consolidation des berges. Il nous faut désormais recruter un agent sur le poste d'Antoine qui s'occupait essentiellement de l'entretien des chemins et des berges.

Nous avons modifié la fiche de poste et les missions de tout le monde pour palier à cette transition. Nous avons reçu une candidate qui correspond bien au profil, il reste quelques formalités à finaliser pour une arrivée en mars. La vacance de poste a été supportée par toute l'équipe.

Réunion publique à Saint-Ouen-L'auvône : nous avons rencontré les riverains du quai de l'Écluse, Cette réunion était organisée par la mairie, et la concertation et les échanges se sont bien passés.

Je dois aussi vous informer que dans le cadre de la procédure et du contentieux entre assurances, VNF est également impliqué. Le Tribunal administratif de Cergy a décidé de passer par la case médiation avant de rentrer en phase contentieuse lourde. Nous n'avions pas de nouvelles de la procédure depuis longtemps et là, il y a quelques jours, nous avons reçu un courrier de la présidente du tribunal pour nous informer de la nomination d'une médiatrice. Nous avons été sollicités il y a 6 mois pour nous demander si nous étions d'accord avec le principe de la médiation, nous avons répondu positivement parce que nous souhaitons favoriser un espace d'échange.

Nous sommes allés rencontrer l'Agence de l'eau il y a une quinzaine de jours en présence des services du Département et de nombreux autres syndicats d'assainissement, d'eau potable ou de petites rivières aux alentours du Val d'Oise. Pour résumer cette réunion, l'Agence de l'eau nous propose de nous associer avec toutes les entités proches de notre secteur, qui ont la compétences Gemapi, et de passer un « contrat territorial environnement et climat » qui permettrait de croiser et de regrouper toutes les actions des syndicats ou des communes et des interco qui œuvrent en faveur de la protection du milieu et des ressources en eau. Sur le principe, c'est intéressant. Mais dans la pratique, je pressens des difficultés parce que ce projet va concerner beaucoup de monde sous l'égide de l'Agence de l'eau, qui n'est pas forcément connue pour sa souplesse dans les démarches administratives dans le fonctionnement.

Nous restons ouverts aux discussions, et je vous informerai de l'avancée du projet. Nous avons soulevé beaucoup d'interrogations et évidemment que nous pourrions les rejoindre, mais seulement si nous y avons un intérêt. Et je leur ai dit en réunion, car le SMBO, doit y trouver un intérêt financier, en recevant des subventions plus importantes que ce que nous percevons aujourd'hui avec l'Agence de l'eau. Nous demandons des taux de subventions plus importants car l'objet de ce contrat serait le cofinancement d'un poste d'animateur et comme souvent c'est la contractualisation de l'action de l'État avec le financement temporaire et partiel de l'agent recruté qui s'occupera de faire vivre ce contrat alors que ces financements finissent un jour par s'arrêter. Et les collectivités se retrouvent dans l'obligation, de devoir mettre fin à tout ce qui a été mis en place. Si le SMBO se lance, c'est que l'action est pertinente, mais ce sera aux collectivités de prendre le relais en cas de problème. C'est parfois un peu dommage étant entendu que même si c'est l'Agence de l'eau qui en finance une partie, ce sont quand même les collectivités et les différents Syndicats qui seront sollicités pour procéder aux recrutements, à l'encadrement au quotidien. Le SMBO a été identifié un peu par tout le monde comme la collectivité centrale, tant sur le plan géographique que sur le plan des compétences pour accueillir potentiellement cette entité et faire vivre le contrat et l'animateur qui y serait attaché, mais nous en sommes encore loin je pense. Donc vous risquez d'en entendre parler, car il y avait la communauté d'agglomération, le SIARE, le SIARP, le syndicat de Presle, le SIAPIA, la CCHVO de mémoire, et nous nous sommes dit que cela valait la peine de réfléchir à l'intégration du SIAPBE, la commune de Bruyère qui est en autonomie sur pas mal de sujets. L'Agence de l'eau veut viser large au début pour voir qui serait intéressé.



Pour terminer sur les points divers, je voulais vous proposer dans les mois à venir, donc peut-être pas cet été, plutôt probablement à la rentrée, des visites des différents chantiers que nous avons évoqués ce soir, les berges à Parmain, le Quai de l'Écluse à Saint Ouen L'aumône évidemment en particulier le Quai de l'Écluse. Je pense que cela peut valoir la peine de voir les réparations, la consolidation définitive, et de vous rendre compte de ce qui se passe sur nos chantiers, l'historique des problèmes, la technique mise en œuvre etc. Ce serait quand les chantiers auront un peu avancé fin août, soit courant septembre quand il fera beau. Nous en reparlerons car c'est toute une organisation à prévoir. Nous pourrions nous retrouver en fin d'après-midi à Cergy, par exemple. Le quai de l'Écluse, c'est clairement l'endroit sur tout le linéaire de l'Oise que Madame Lambert et moi-même avons le plus fréquenté depuis le début du mandat, L'Isle Adam mise à part.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Prioux : Avons-nous des informations complémentaires concernant MAGEO, a-t-on reçu une réponse au courrier ?

Monsieur Touboul : Non, nous n'avons que très peu d'informations de la part de VNF. Le courrier n'est pas finalisé parce que nous sommes toujours en discussion technique avec eux sur le cahier des charges de l'étude sur l'impact de MAGEO. J'ai pris un peu de temps pour vraiment analyser les préconisations avec Madame Lambert et Madame Fournel. Mais nous devrions y arriver assez rapidement et l'objectif c'était de les rencontrer en début d'année pour continuer d'avancer. Voilà après vous le savez, MAGEO est de nouveau confronté à des freins car ils ont découvert une espèce de moules non connue dans l'Oise et d'autres espèces nouvelles qui les oblige à refaire une partie de leur étude d'impact environnemental.

Par contre le chantier du canal a bien à bien commencé, MAGEO entre vraiment dans le vif du sujet.

Monsieur Touboul : Et puis il y a des humains arboricoles qui s'attachent dans les arbres pour lutter contre les travaux sur le canal Seine Nord Europe. Il faudra compter 6 à 8 mois, voire probablement un an de retard du coup, ils ont décalé l'enquête publique. Ils avaient sollicité l'Isle-Adam pour organiser une réunion publique dans le cadre de cette enquête. La date était fixée en novembre, mais en septembre, octobre, ils nous ont informés que c'était intenable parce qu'il y avait déjà 6 mois de retard sur le projet. Pour répondre à la question, nous avons encore un peu de temps devant nous, mais on ne lâche rien et nous poursuivons toujours les objectifs.

Nous en reparlerons entre nous et malgré les discussions que nous avons en ce moment en direct avec VNF, clairement le SMBO enfin va apporter une contribution dans le cadre de l'enquête publique et je pense que ce serait intéressant que toutes les collectivités qui sont concernés que ce soit communes, Syndicats, EPCI le fassent aussi pour montrer que même si nous avons une perspective plutôt positive avec eux, nous ne lâchons rien sur nos exigences.

Avez-vous d'autres questions ? Dans ces conditions, je vous propose de lever la séance.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h55

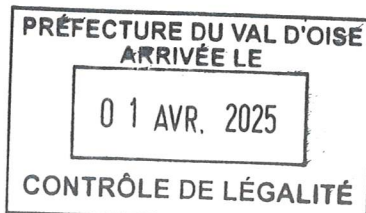
Alexandre DOHY

Secrétaire de séance
Adjoint au Maire - Méry sur Oise



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte du
Bassin de l'Oise



**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2025

<p>DATE DE CONVOCATION 21/03/2025</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>										
<p>DATE D’AFFICHAGE 24/03/2025</p>	<p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Roxane REMVIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</i></p>										
<table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix</td> </tr> <tr> <td></td> <td>délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 13</td> <td>Présentes : 32</td> </tr> <tr> <td>Votants : 17</td> <td>Votantes : 44</td> </tr> </table>	Membres	Voix		délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 13	Présentes : 32	Votants : 17	Votantes : 44	<p><i>Ont donné pouvoir : M. Pascal BERTOLINI a donné pouvoir à Mme Sabrina ECARD, M. Joel BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE; Mme Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM, M. Antoine SANTERO a donné pouvoir à M. Alexandre DOHY,</i></p>
Membres	Voix										
	délibératives										
En exercice : 20	En exercice : 51										
Présents : 13	Présentes : 32										
Votants : 17	Votantes : 44										
<p>OBJET : COMPTE DE GESTION 2024</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE Olivier ANTY</p>	<p><i>Excusés : Mme Annaelle CHATELAIN, M. Jean Pierre COURTOIS, M. Pierre Edouard EON, Mme Sylvie PESLERBE</i></p> <hr/> <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU l'article D2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU l'article 15 des statuts du Syndicat,</p> <p>VU le règlement intérieur du Syndicat,</p> <p>CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,</p> <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par :</p> <p style="text-align: center;">44 voix POUR 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <div style="text-align: right;">  </div> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>DONNE ACTE au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2024 produit par le Payeur départemental, conformément à l'article D2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <div style="text-align: center;">  Morgan TOUBOUL  Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise </div>										

Le Président, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

01 AVR. 2025

Transmise au représentant de l'Etat, le

01 AVR. 2025

Publiée le :

2025/04 COMPTE DE GESTION 2024

D'après la présentation du compte de gestion 2024 analysé par le Payeur Départemental, les comptes de gestion du budget 2024 font apparaître les résultats en excédent suivants :

- Pour la section de fonctionnement : 137 298,46 €
- Pour la section d'investissement : 264 806,54 €

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	769 741,16 €	342 645,90 €
Recettes	762 232,76 €	583 899,22 €
Excédent de l'année antérieure	144 806,86 €	23 553,22 €
TOTAL	137 298,46 €	264 806,54 €

Il vous est proposé de donner acte au Président de la présentation du compte de gestion 2024 du Syndicat.

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Président.

Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

A) Section de Fonctionnement

Les recettes 2024 s'élèvent 907 039,62 € et les dépenses à 769 741,16 €. Le solde 2024 est donc excédentaire de 137 298,46 €.

La situation par carte de compétence est la suivante :

CARTE 1 : + 41 984,51 €

CARTE 2 : + 19 215,90 €

CARTE 3 : + 86 484,27 €

CARTE 4 : - 10 386,22 €

Les cartes sont toutes excédentaires excepté la carte 4.

FONCTIONNEMENT		CARTE 1				CARTE 2			CARTE 3			CARTE 4			TOTAL	
Détail par chapitre budgétaire	Rappel proposition 2024	Prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réels action	Prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réels action	Prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réels action	Prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réels action	TOTAL réalisé	Tx de réels action	
DEPENSES FONCTIONNEMENT																
Récapitulatif par chapitre																
011 - Charges à caractère général	638 128,42 €	297 285,17 €	264 788,07 €	89,07%	29 540,25 €	25 282,01 €	85,58%	215 410,25 €	156 487,34 €	72,65%	95 892,75 €	86 612,90 €	90,32%	533 170,32 €	83,55%	
012 - Charges de personnel et dépenses assimilées	271 426,00 €	152 497,54 €	131 176,78 €	86,02%	27 785,96 €	22 872,67 €	82,32%	58 539,05 €	53 066,87 €	90,65%	32 603,45 €	29 453,54 €	90,34%	236 569,86 €	87,16%	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €	47,50 €	- €	0,00%	47,50 €	- €	0,00%	47,50 €	- €	0,00%	47,49 €	- €	0,00%	- €	0,00%	
065 - Autre charges de Gestion	20,00 €	5,00 €	0,25 €	5,00%	5,00 €	0,25 €	5,00%	5,00 €	0,25 €	5,00%	5,00 €	0,23 €	4,60%	0,98 €	4,90%	
023 - Virement section d'investissement (contributions)	4 413,40 €	3 603,14 €	- €	0,00%	9 305,12 €	- €	0,00%	15 173,39 €	- €	0,00%	16 461,97 €	- €	0,00%	- €	0,00%	
67 - Charges exceptionnelles	9 975,00 €	- €	- €	-	- €	- €	-	9 975,00 €	- €	0,00%	- €	- €	-	- €	0,00%	
TOTAL DEPENSES	924 152,82 €	446 232,07 €	395 965,10 €	88,7%	66 683,83 €	48 154,93 €	72,2%	299 150,19 €	209 554,46 €	70,0%	112 086,72 €	116 066,67 €	103,6%	769 741,16 €	83,29%	

RECETTES FONCTIONNEMENT		CARTE 1				CARTE 2			CARTE 3			CARTE 4			TOTAL	
Détail par chapitre budgétaire	Rappel proposition 2024	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réels action	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réels action	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réels action	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réels action	TOTAL réalisé	Tx de réels action	
002- Excédents année antérieure	144 806,86 €	112 497,40 €	112 497,40 €	100%	-5 578,83 €	-5 578,83 €	100%	36 063,56 €	36 063,56 €	100%	1 824,73 €	1 824,73 €	100%	144 806,86 €	100%	
013- Atténuations de charges	1 275,00 €	825,00 €	669,24 €	81%	150,00 €	12,87 €	9%	150,00 €	12,87 €	9%	150,00 €	12,88 €		707,86 €		
74 - Dotations, subventions et participations	776 686,46 €	332 909,67 €	315 971,97 €	95%	72 112,66 €	72 318,77 €	100,3%	262 936,63 €	251 765,57 €	96%	108 727,50 €	103 224,82 €	95%	743 281,13 €	96%	
75 - Autre produit de gestion courante (PAS)	1 384,50 €	- €	8 449,76 €		- €	256,78 €		- €	7 835,49 €		1 384,50 €	256,78 €		16 798,81 €		
70 - Produit des services, des vente	- €	- €	361,24 €		- €	361,24 €		- €	361,24 €		- €	361,24 €		1 444,96 €		
TOTAL RECETTES	924 152,82 €	446 232,07 €	437 949,61 €	98%	66 683,83 €	67 370,83 €	101%	299 150,19 €	296 038,73 €	99%	112 086,73 €	105 680,45 €	94%	907 039,62 €	98%	

Résultat fonctionnement 2024	carte 1	41 984,51 €	carte 2	19 215,90 €	carte 3	86 484,27 €	carte 4	- 10 386,22 €	137 298,46 €
------------------------------	---------	-------------	---------	-------------	---------	-------------	---------	---------------	--------------

A) Section d'Investissement

Les recettes s'élèvent à 607 452,44 € et les dépenses à 342 645,90 €. Le solde 2024 est donc excédentaire de 264 806,54 €.

La situation par carte de compétence est la suivante :

CARTE 1 : + 194 353,70 €

CARTE 2 : - 23 012,91 €

CARTE 3 : + 52 912,39 €

CARTE 4 : + 40 553,36 €

Les cartes sont toutes excédentaires excepté la carte 2.

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2024 du Syndicat

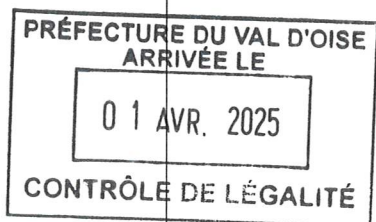
INVESTISSEMENT		CARTE 1			CARTE 2			CARTE 3			CARTE 4			TOTAL	
Détail par chapitre budgétaire	Rappel Proposition 2024	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réalisation	TOTAL réalisé	Tx de réalisation
DEPENSES INVESTISSEMENT															
Récapitulatif par chapitre															
20 - Immobilisations incorporelles	459 058,23 €	284 022,23 €	153 069,33 €	54%	80 036,00 €	66 396,00 €	83%	- €	- €	0,0%	95 000,00 €	- €	0%	219 465,33 €	48%
20 - Restes à réaliser															
21 - Immobilisations corporelles	7 800,00 €	4 614,00 €	655,77 €	14%	772,00 €	279,91 €	36%	1 622,00 €	363,37 €	22,4%	792 €	298,87 €	38%	1 597,92 €	35%
23 - Immobilisations en cours	325 513,65 €	184 513,65 €	113 064,77 €	61,3%	- €	1 200 €		125 000,00 €	7 317,88 €	5,9%	16 000 €	- €	0%	121 582,65 €	66%
23- Restes à réaliser							#DIV/0!								
041 - Opérations patrimoniales	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0%	- €	- €	0%							- €	
TOTAL DEPENSES	802 371,88 €	483 149,88 €	266 789,87 €	55,22%	80 808,00 €	67 875,91 €	84,00%	126 622,00 €	7 681,25 €	6,1%	111 792,00 €	298,87 €	0,27%	342 645,90 €	42,70%

RECETTES INVESTISSEMENT		CARTE 1			CARTE 2			CARTE 3			CARTE 4			TOTAL	
Détail par chapitre budgétaire	Rappel Proposition 2024	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2024	Réalisé	Tx de réalisation	TOTAL réalisé	Tx de réalisation
001 - report année antérieure	23 553,22 €	158 547,89 €	158 547,89 €	100%	- 15 651,00 €	- 15 651,00 €	100%	-104 719,90 €	-104 719,90 €	100%	-14 623,77 €	-14 623,77 €	100%	23 553,22 €	100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	199 461,92 €	78 738,88 €	78 738,88 €	100%	0,00 €	- €		88 684,80 €	74 807,96 €	84%	32 038,24 €	14 650,00 €	46%	168 196,84 €	84%
021 - virement à la section d'investissement	4 413,40 €	-3 603,14 €	0,00 €	0%	9 305,12 €	- €	0%	15 173,39 €	- €	0%	-16 461,97 €	- €	0%	- €	0%
13 - Subventions d'investissement reçues	564 753,34 €	239 418,75 €	223 856,80 €	94%	87 106,38 €	60 514,00 €	69%	127 436,21 €	90 505,58 €	71%	110 792 €	40 826,0 €	37%	415 702,38 €	74%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	0%	- €	- €		- €	- €		- €	- €		- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €	47,50 €	0,00 €	0%	47,50 €	- €	0%	47,50 €	- €	0%	47,5 €	- €	0%	- €	0%
041 - Opérations patrimoniales	10 000,00 €	10 000,00 €												- €	
TOTAL RECETTES	802 371,88 €	483 149,88 €	461 143,57 €	95,45%	80 808,00 €	44 863,00 €	55,52%	126 622,00 €	60 593,64 €	47,85%	111 792,00 €	40 852,23 €	36,54%	607 452,44 €	75,71%

Résultat investissement 2024	carte 1	194 363,70 €	carte 2	- 23 012,91 €	carte 3	52 912,39 €	carte 4	40 553,36 €	264 806,54 €
Bilan global 2024	carte 1	236 338,21 €	carte 2	- 3 797,01 €	carte 3	139 396,66 €	carte 4	30 167,14 €	402 105,00 €

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 26 MARS 2025**

<p>DATE DE CONVOCATION 21/03/2025</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>								
<p>DATE D’AFFICHAGE 24/03/2025</p>	<p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Roxane REMVIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</i></p>								
<table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 13</td> <td>Présentes : 32</td> </tr> <tr> <td>Votants : 17</td> <td>Votantes : 44</td> </tr> </table>	Membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 13	Présentes : 32	Votants : 17	Votantes : 44	<p><i>Ont donné pouvoir : M. Pascal BERTOLINI a donné pouvoir à Mme Sabrina ECARD, M. Joel BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, Mme Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM,</i></p>
Membres	Voix délibératives								
En exercice : 20	En exercice : 51								
Présents : 13	Présentes : 32								
Votants : 17	Votantes : 44								
<p>OBJET :</p> <p>AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</p> <p>Olivier ANTY</p>	<p><i>M. Antoine SANTERO a donné pouvoir à M. Alexandre DOHY,</i></p> <p><i>Excusés : Mme Annaelle CHATELAIN, M. Jean Pierre COURTOIS, M. Pierre Edouard EON, Mme Sylvie PESLERBE</i></p> <hr/> <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2024,</p> <p>CONSIDÉRANT la concordance de ce dernier avec le Compte de gestion du Payeur départemental,</p> <p>CONSIDÉRANT le programme d'actions du SMBO en investissement et en fonctionnement,</p> <p>CONSIDÉRANT les résultats en fonctionnement sur les cartes 1, 2, 3 et 4,</p> <p>CONSIDÉRANT les résultats de la section d'investissement et le programme prévisionnel d'actions 2025 du Syndicat,</p> <p>VU l'excédent de fonctionnement issu du compte administratif 2024 réparti de la manière suivante :</p> <p align="right">CARTE 1 : 41 984,51 € CARTE 2 : 19 215,90 € CARTE 3 : 86 484,27 €</p> <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par :</p> <p align="center">44 voix POUR 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>DÉCIDE de répartir les excédents de fonctionnement entre la section de fonctionnement afin de prendre en compte les variations de prix historiques liées à la réception des offres du marché pluriannuel d'entretien des berges de l'Oise (risberme, evergreen, lutte contre la renouée du japon).</p> <p align="right">Morgan TOUBOUL</p>  <p align="right">Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise</p> 								
<p>Le Président, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://telerecours.fr</p>	<p align="right">Transmise au représentant de l'Etat, le 01 AVR. 2025</p> <p align="right">Publiée le : 01 AVR. 2025</p>								



2025/06 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

L'excédent de fonctionnement peut être réparti entre les sections d'investissement et de fonctionnement.

Ainsi, il est proposé l'affectation des résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Affectation 2025	
	Résultat fonctionnement 2024	Résultat Investissement 2024	proposition de virement à la section d'investissement	proposition d'affectation d'excédent en fonctionnement
carte 1	41 984,51 €	194 353,70 €	10 000,00 €	31 984,51 €
carte 2	19 215,90 €	-23 012,91 €	19 215,90 €	0,00 €
carte 3	86 484,27 €	52 912,39 €	0,00 €	86 484,27 €
carte 4	-10 386,22 €	40 553,36 €	0,00 €	-10 386,22 €
sous total	137 298,46 €	264 806,54 €	29 215,90 €	108 082,56 €

Cette répartition permettra, entre autres, de prendre en compte les variations de prix historiques liées à la réception des offres du marché pluriannuel d'entretien des berges de l'Oise (risberme, lutte contre la renouée du japon etc.).

Il vous est proposé d'accepter l'affectation des résultats 2024 du Syndicat.

2025/07 BUDGET PRIMITIF 2025

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 11 février 2025.

Le budget 2025 s'élève à 2 142 784,20 € dont 839 384,20 € en fonctionnement et 1 303 400 € en investissement.

Il est réparti selon les cartes de compétence comme suit :

Tableau synthétique du budget :

		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Total	%
Fonctionnement	Charges salariales de l'équipe technique et administrative	146 917,30 €	32 279,15 €	59 950,42 €	32 279,14 €	271 426,01 €	12,7 %
	Charges à caractère general (hors entretien des berges, des rus et des ENS)	45 867,25 €	19 867,25 €	17 622,25 €	16 552,25 €	99 909 €	4,7%
	Entretien des berges, cheminements, rus et ENS	239 550 €	20 000 €	122 900 €	69 525 €	451 975 €	21,1%
	Virement à la section d'investissement	25 803,79 €	18 543,38 €	-51 875,51 €	12 193,01 €	4 664,67 €	0,2%
	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	9 975 €	0 €	9 975 €	0,4%
	Autres charges de gestion courante	5 €	5 €	5 €	5 €	20 €	0%
	Dotation aux amortissements et provisions	353,63 €	353,63 €	353,63 €	353,63 €	1 414,52 €	0,1%
	Sous-total	458 496,97 €	91 048,41 €	158 930,79 €	130 908,03 €	839 384,20 €	39,2%
Investissement		1 130 100 €	15 100 €	65 100 €	93 100 €	1 303 400 €	60,8%
Total		1 588 596,97 €	106 148,41 €	224 030,79 €	224 008,03 €	2 142 784,20 €	100%

Chapitre	Article	FONCTIONNEMENT - DEPENSES					Proposition 2025
			CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)			285 417,25 €	39 867,25 €	140 522,25 €	86 077,25 €	551 884,00 €
011	605	achat matériel / équipement et travaux	500,00 €	200,00 €	1 500,00 €	800,00 €	3 000,00 €
011	60628	autres fourniture non stockées	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	60,00 €
011	60632	fournitures de petit équipement	350,00 €	100,00 €	150,00 €	410,00 €	1 010,00 €
011	60636	vêtement de travail	200,00 €	200,00 €	350,00 €	150,00 €	900,00 €
011	6065	Livres, disques, cassettes etc.	10,00 €	10,00 €	10,00 €	50,00 €	80,00 €
011	6068	Autres matières et fournitures	140,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €	560,00 €
011	611	Contrats de prestation de service	30 000,00 €	10 000,00 €	5 550,00 €	5 520,00 €	51 070,00 €
011	6132	locaux	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	9 000,00 €
011	615231	entretien de voies et réseaux : ramassage feuilles, elagage/abatage, fauchage, tailles branches basses, ouvertures visuelles	- €	- €	121 200,00 €	- €	121 200,00 €
011	615231	entretien de voies et réseaux : Espèces invasives, evergreen, risbermes	84 550,00 €	- €	- €	- €	84 550,00 €
011	615231	entretien de voies et réseaux : ripisylve	150 000,00 €	- €	- €	- €	150 000,00 €
011	615231	entretien de voies et réseaux : entretien des secteurs aménagés	5 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
011	615231	entretien des affluents de l'Oise	- €	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €
011	615231	entretien des ENS	- €	- €	- €	68 025,00 €	68 025,00 €
011	61558	entretien / réparation de mobilier (barrières, passerelles)	- €	- €	1 700,00 €	1 500,00 €	3 200,00 €
011	6156	maintenance logiciel	965,00 €	965,00 €	965,00 €	965,00 €	3 860,00 €
011	6161	assurance multirisques	552,00 €	552,00 €	552,00 €	552,00 €	2 208,00 €
011	6168	Autres primes d'assurances	2 000,00 €	2 000,00 €	2 400,00 €	1 200,00 €	7 600,00 €
011	617	Etudes et recherche	100,00 €	100,00 €	100,00 €	1 000,00 €	1 300,00 €
011	6182	documentation générale et technique	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	100,00 €
011	6184	Versement à des organismes de formation	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	1 000,00 €
011	62268	rémunération d'intermédiaire et honoraire	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	500,00 €
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	4 700,00 €	- €	- €	- €	4 700,00 €
011	6231	annonces et insertions	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	5 200,00 €
011	6232	fêtes et cérémonies	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	1 200,00 €
011	6236	catalogue et imprimé	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	500,00 €
011	6248	divers	350,00 €	100,00 €	305,00 €	190,00 €	945,00 €
011	6251	voyages, déplacements et missions	1 000,00 €	500,00 €	600,00 €	500,00 €	2 600,00 €
011	6261	frais affranchissement	50,00 €	50,00 €	50,00 €	125,00 €	275,00 €
011	6262	téléphonie mobile	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	1 800,00 €
011	6281	Concours divers (Cotisations...)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	400,00 €
011	637	Autres impôts, taxes	10,25 €	10,25 €	10,25 €	10,25 €	41,00 €
CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES (012)			146 917,30 €	32 279,15 €	59 950,42 €	32 279,14 €	271 426,01 €
011	6332	Cotisations versées au FNAL	79,75 €	16,68 €	31,90 €	16,68 €	145,01 €
011	6336	cotisation CNFPT/CIG	1 788,60 €	373,98 €	715,44 €	373,98 €	3 252,00 €
011	6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	231,55 €	48,42 €	92,62 €	48,41 €	421,00 €
012	64111	Personnel titulaire - salaires et charges	51 258,90 €	10 717,77 €	20 503,56 €	10 717,77 €	93 198,00 €
012	64112	Personnel titulaire - SFT et indemnités de résidence	1 980,00 €	414,00 €	792,00 €	414,00 €	3 600,00 €
012	64113	Personnel titulaire - NBI	851,13 €	177,96 €	340,45 €	177,96 €	1 547,50 €
012	64118	Personnel titulaire - Primes et autres indemnités	26 400,00 €	5 520,00 €	10 560,00 €	5 520,00 €	48 000,00 €
012	64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	13 750,00 €	2 875,00 €	5 500,00 €	2 875,00 €	25 000,00 €
012	64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnités de résidence	1 375,00 €	287,50 €	550,00 €	287,50 €	2 500,00 €
012	64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	11 543,13 €	2 413,56 €	4 617,25 €	2 413,56 €	20 987,50 €
012	6451	Cotisations URSSAF	18 755,00 €	3 921,50 €	7 502,00 €	3 921,50 €	34 100,00 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	12 218,25 €	2 554,73 €	4 887,29 €	2 554,73 €	22 215,00 €
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 875,50 €	392,15 €	750,20 €	392,15 €	3 410,00 €
012	6455	assurance statutaire agent	1 972,50 €	1 972,50 €	1 972,50 €	1 972,50 €	7 890,00 €
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	126,50 €	26,45 €	50,60 €	26,45 €	230,00 €
012	6474	adhésion comité des œuvres sociales	1 254,00 €	262,20 €	501,60 €	262,20 €	2 280,00 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	357,49 €	74,75 €	143,01 €	74,75 €	650,00 €
012	6478	participation aux frais repas	1 100,00 €	230,00 €	440,00 €	230,00 €	2 000,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)			- €	- €	9 975,00 €	- €	9 975,00 €
67	673	Titres annulés	- €	- €	9 975,00 €	- €	9 975,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)			5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	20,00 €
65	65888	Prélèvement à la source	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	20,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (042)			353,63 €	353,63 €	353,63 €	353,63 €	1 414,52 €
042	6811	dotation aux amortissements et provisions	353,63 €	353,63 €	353,63 €	353,63 €	1 414,52 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)			25 803,79 €	18 543,38 €	- 51 875,51 €	12 193,01 €	4 664,67 €
023	23	virement à la section d'investissement	25 803,79 €	18 543,38 €	- 51 875,51 €	12 193,01 €	4 664,67 €
TOTAL DEPENSES			458 496,97 €	91 048,41 €	158 930,79 €	130 908,03 €	839 384,20 €

Récapitulatif par chapitre		Détail par chapitre budgétaire	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2024
		011 - Charges à caractère général	285 417,25 €	39 867,25 €	140 522,25 €	86 077,25 €	551 884,00 €
		012 - Charges de personnel et dépenses assimilées	146 917,30 €	32 279,15 €	59 950,42 €	32 279,14 €	271 426,01 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	353,63 €	353,63 €	353,63 €	353,63 €	1 414,52 €
		65 - autre charge de gestion	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	20,00 €
		023 - Virement section d'investissement (contributions)	25 803,79 €	18 543,38 €	- 51 875,51 €	12 193,01 €	4 664,67 €
		67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	9 975,00 €	- €	9 975,00 €
		TOTAL DEPENSES	458 496,97 €	91 048,41 €	158 930,79 €	130 908,03 €	839 384,20 €

Chapitre	Article	FONCTIONNEMENT - RECETTES					Proposition 2024
			CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	
Recettes issues de l'exercice antérieur			31 984,51 €	- €	86 484,27 €	- 10 386,22 €	108 082,56 €
002	002	excédent fonctionnement 2024	31 984,51 €	- €	86 484,27 €	- 10 386,22 €	108 082,56 €
Contributions statutaires			411 736,26 €	86 450,04 €	50 193,63 €	127 805,52 €	676 185,45 €
74	7473	contribution fonctionnement Département	157 610,92 €	- €	61 241,49 €	28 903,13 €	247 755,54 €
74	74758	contribution fonctionnement Intercommunalités	228 321,55 €	67 906,66 €	40 827,65 €	86 709,38 €	423 765,24 €
74	7473	contribution Investissement Département	10 321,52 €	- €	31 125,31 €	3 048,25 €	17 755,54 €
74	74758	contribution Investissement Intercommunalités	15 482,27 €	18 543,38 €	20 750,20 €	9 144,76 €	22 420,21 €
Subventions de fonctionnement			14 776,20 €	4 598,37 €	22 252,89 €	13 488,73 €	55 116,19 €
74	74758	Subvention AESN pour campagne piscicole	9 058,86 €	- €	- €	- €	9 058,86 €
74	7473	Subvention CD95 appel à projets pollinisateurs sauvages	- €	- €	- €	1 384,50 €	1 384,50 €
74	74748	remboursement conventions communes	- €	- €	9 898,45 €	- €	9 898,45 €
013	6419	Remboursements sur rémunération du personnel	825,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	1 275,00 €
74	744	FCTVA entretien	4 892,34 €	4 448,37 €	12 204,44 €	11 954,23 €	33 499,38 €
TOTAL RECETTES			458 496,97 €	91 048,41 €	158 930,79 €	130 908,03 €	839 384,20 €

Récapitulatif par chapitre		Détail par chapitre budgétaire	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2025
		002 - excédents année antérieure	31 984,51 €	0,00 €	86 484,27 €	- 10 386,22 €	108 082,56 €
		74 - Dotations, subventions et participations	425 687,46 €	90 898,41 €	72 296,52 €	139 759,75 €	728 642,14 €
		75 - Autres produits de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 384,50 €	1 384,50 €
		013 - Charges de personnel et dépenses assimilées	825,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	1 275,00 €
		TOTAL RECETTES	458 496,97 €	91 048,41 €	158 930,79 €	130 908,03 €	839 384,20 €

Chapitre	Article	INVESTISSEMENT - DEPENSES	CARTES				Proposition 2025
			CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	
20	2031	frais études (maîtrise d'œuvre, DIG, dossier loi sur l'eau, mission SPS)	110 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	85 000,00 €	240 000,00 €
20	2031	Restes à réaliser frais d'études opération antérieure	- €	- €	- €	- €	- €
21	2158	autre installation, matériels et outillages techniques	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	400,00 €
23	2312	travaux restauration cours d'eau et affluents	820 000,00 €	- €	- €	- €	820 000,00 €
23	2312	Travaux programme Gestion ENS	- €	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
23	2312	travaux réalisation de cheminement sur les berges	- €	- €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
23	2318	mobiliers sur berges (barrières et passerelles)	- €	- €	5 000,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €
23	2312	restes à réaliser travaux opération antérieure	- €	- €	- €	- €	- €
041	2312	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	- €	- €	- €	200 000 €
		TOTAL DEPENSES	1 130 100,00 €	15 100,00 €	65 100,00 €	93 100,00 €	1 303 400,00 €

Récapitulatif par chapitre	Détail par chapitre budgétaire		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2025
	20 - Immobilisations incorporelles		110 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	85 000,00 €	240 000,00 €
	20 - Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	400,00 €
	23 - Immobilisations en cours		820 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	8 000,00 €	863 000,00 €
	23-restes à réaliser		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales		200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	


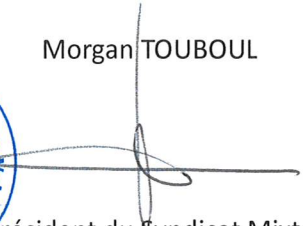

Chapitre	Article	INVESTISSEMENT - RECETTES	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2025
Recettes issues de l'exercice antérieur			204 353,70 €	3 797,01 €	52 912,39 €	40 553,36 €	294 022,44 €
-	001	excédent d'investissement 2024	194 353,70 €	23 012,91 €	52 912,39 €	40 553,36 €	264 806,54 €
-	1068	excédent capitalisé	10 000,00 €	19 215,90 €	- €	- €	29 215,90 €
Recettes issues des membres			25 803,79 €	18 543,38 €	51 875,51 €	12 193,01 €	4 664,67 €
021	021	vir. de la section de fonct part du Département à l'investissement	10 321,52 €	- €	31 125,31 €	3 048,25 €	17 755,54 €
021	021	vir. de la section de fonct part des intercommunalité à l'investissement	15 482,27 €	18 543,38 €	20 750,20 €	9 144,76 €	22 420,21 €
Recettes subvention financeurs			674 353,00 €	- €	42 000,00 €	40 000,00 €	756 353,00 €
13	1322	subvention d'investissement de la Région Ile de France	9 000,00 €	- €	18 000,00 €	- €	27 000,00 €
13	1322	RAR subvention RIF Pavillon d'Amour	22 182,00 €	- €	- €	- €	22 182,00 €
13	1323	subvention d'investissement du Département	285 600,00 €	- €	24 000,00 €	- €	309 600,00 €
13	1323	RAR subvention CD95 Pavillon d'Amour	40 571,00 €	- €	- €	- €	40 571,00 €
13	1326	subvention d'investissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	176 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €	216 000,00 €
13		Fonds Barnier (Quai de l'écluse)	141 000,00 €	- €	- €	- €	141 000,00 €
Autres recettes d'investissement			225 589,51 €	353,63 €	22 063,12 €	353,63 €	248 359,89 €
13	13248	fonds de concours travaux communes	- €	- €	- €	- €	- €
13	13258	fonds de concours travaux CCHVO	- €	- €	- €	- €	- €
10	10222	FCTVA	25 235,88 €	- €	21 709,49 €	- €	46 945,37 €
16	1641	Emprunt	- €	- €	- €	- €	- €
040	28188	autres immobilisations corporelles	353,63 €	353,63 €	353,63 €	353,63 €	1 414,52 €
041	238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00 €	- €	- €	- €	200 000,00 €
		TOTAL RECETTES	1 130 100,00 €	15 100,00 €	65 100,00 €	93 100,00 €	1 303 400,00 €

Récapitulatif par chapitre	Détail par chapitre budgétaire		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2025
	001- excédent d'investissement		194 353,70 €	23 012,91 €	52 912,39 €	40 553,36 €	264 806,54 €
	1068 - excédent capitalisé		10 000,00 €	19 215,90 €	- €	- €	29 215,90 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves		25 235,88 €	- €	21 709,49 €	- €	46 945,37 €
	021 - virement à la section d'investissement		25 803,79 €	18 543,38 €	51 875,51 €	12 193,01 €	4 664,67 €
	13 - Subventions d'investissement reçues		674 353,00 €	- €	42 000,00 €	40 000,00 €	756 353,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €	- €	- €	- €
	041 - Opérations patrimoniales		200 000,00 €	- €	- €	- €	200 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		353,63 €	353,63 €	353,63 €	353,63 €	1 414,52 €	

Il vous est proposé d'accepter le Budget Primitif 2025 du Syndicat.

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION 21/03/2025	Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL																																																
DATE D'AFFICHAGE 24/03/2025	<i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Roxane REMVIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</i>																																																
<table style="width:100%; border:none;"> <tr> <td style="border:none;">Membres</td> <td style="border:none;">Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td style="border:none;">En exercice : 20</td> <td style="border:none;">En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td style="border:none;">Présents : 13</td> <td style="border:none;">Présentes : 32</td> </tr> <tr> <td style="border:none;">Votants : 17</td> <td style="border:none;">Votantes : 44</td> </tr> </table>	Membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 13	Présentes : 32	Votants : 17	Votantes : 44	<i>Ont donné pouvoir : M. Pascal BERTOLINI a donné pouvoir à Mme Sabrina ECARD, M. Joel BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, Mme Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM, M. Antoine SANTERO a donné pouvoir à M. Alexandre DOHY,</i>																																								
Membres	Voix délibératives																																																
En exercice : 20	En exercice : 51																																																
Présents : 13	Présentes : 32																																																
Votants : 17	Votantes : 44																																																
OBJET : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES 2025	<i>Excusés : Mme Annaelle CHATELAIN, M. Jean Pierre COURTOIS, M. Pierre Edouard EON, Mme Sylvie PESLERBE</i>																																																
SECRÉTAIRE DE SÉANCE Olivier ANTY	<p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités territoriales,</p> <p>VU les statuts du Syndicat et les règles de répartition financière,</p> <p>VU la délibération N°2025/07 du 26 mars 2025 relative au budget primitif 2025 du Syndicat et sa répartition par cartes de compétence,</p> <p>APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p align="center">44 voix POUR 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>ACCEPTÉ la répartition de la contribution globale due au Syndicat Mixte par ses membres au titre de l'exercice 2025 telle que :</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th></th> <th>CARTE 1</th> <th>CARTE 2</th> <th>CARTE 3</th> <th>CARTE 4</th> <th>Contributions statutaires 2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communauté de communes Carnelle Pays de France</td> <td align="right">5 322,67 €</td> <td></td> <td align="right">803,10 €</td> <td></td> <td align="right">6 125,77 €</td> </tr> <tr> <td>Communauté de communes Sausseron impressionniste</td> <td align="right">18 556,57 €</td> <td></td> <td align="right">2 610,07 €</td> <td></td> <td align="right">21 166,64 €</td> </tr> <tr> <td>Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts</td> <td align="right">41 791,23 €</td> <td align="right">59 892,59 €</td> <td align="right">7 529,04 €</td> <td></td> <td align="right">109 212,86 €</td> </tr> <tr> <td>Communauté de communes Haut Val d'Oise</td> <td align="right">42 973,35 €</td> <td align="right">26 557,45 €</td> <td align="right">9 135,24 €</td> <td align="right">95 854,13 €</td> <td align="right">174 520,17 €</td> </tr> <tr> <td>Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise</td> <td align="right">135 160,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="right">135 160,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département du Val d'Oise</td> <td align="right">167 932,44 €</td> <td></td> <td align="right">30 116,18 €</td> <td align="right">31 951,38 €</td> <td align="right">230 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td align="right">411 736,26 €</td> <td align="right">86 450,04 €</td> <td align="right">50 193,63 €</td> <td align="right">127 805,51 €</td> <td align="right">676 185,44 €</td> </tr> </tbody> </table>		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Contributions statutaires 2025	Communauté de communes Carnelle Pays de France	5 322,67 €		803,10 €		6 125,77 €	Communauté de communes Sausseron impressionniste	18 556,57 €		2 610,07 €		21 166,64 €	Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts	41 791,23 €	59 892,59 €	7 529,04 €		109 212,86 €	Communauté de communes Haut Val d'Oise	42 973,35 €	26 557,45 €	9 135,24 €	95 854,13 €	174 520,17 €	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	135 160,00 €				135 160,00 €	Département du Val d'Oise	167 932,44 €		30 116,18 €	31 951,38 €	230 000,00 €	TOTAL	411 736,26 €	86 450,04 €	50 193,63 €	127 805,51 €	676 185,44 €
	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Contributions statutaires 2025																																												
Communauté de communes Carnelle Pays de France	5 322,67 €		803,10 €		6 125,77 €																																												
Communauté de communes Sausseron impressionniste	18 556,57 €		2 610,07 €		21 166,64 €																																												
Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts	41 791,23 €	59 892,59 €	7 529,04 €		109 212,86 €																																												
Communauté de communes Haut Val d'Oise	42 973,35 €	26 557,45 €	9 135,24 €	95 854,13 €	174 520,17 €																																												
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	135 160,00 €				135 160,00 €																																												
Département du Val d'Oise	167 932,44 €		30 116,18 €	31 951,38 €	230 000,00 €																																												
TOTAL	411 736,26 €	86 450,04 €	50 193,63 €	127 805,51 €	676 185,44 €																																												
	<p>Morgan TOUBOUL</p>  <p>Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise</p> 																																																

Le Président, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le **01 AVR. 2025**

Publiée le : **01 AVR. 2025**

2025/08 CONTRIBUTIONS STATUTAIRES 2025

Les contributions des membres sont calculées selon les règles de répartition établies dans les statuts.

Pour les cartes 1, 2 et 3 la répartition des contributions pour les EPCI se fait à parité entre la population et le linéaire de berges.

Le Département contribue pour la carte 1 à hauteur de 40% et pour la carte 3 à hauteur de 60%.

La carte 4 est financée à hauteur de 75% par les EPCI et 25% par le Département.

Les contributions 2024 s'élèvent à 645 414,19 € et sont réparties de la manière suivante :

- Communauté de communes Carnelle Pays de France (C3PF) : 6 125,77 €
- Communauté de communes Sausseron impressionniste (CCSI) : 21 166,64 €
- Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts (CCVO3F) : 109 212,86 €
- Communauté de communes Haut Val d'Oise (CCHVO) : 174 520,17 €
- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : CACP) : 135 160 €
- Département du Val d'Oise (CD95) : 230 000 €

Le détail des contributions par carte de compétence est synthétisé dans le tableau ci-après.

	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Contributions statutaires 2025
Communauté de communes Carnelle Pays de France	5 322,67 €		803,10 €		6 125,77 €
Communauté de communes Sausseron impressionniste	18 556,57 €		2 610,07 €		21 166,64 €
Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts	41 791,23 €	59 892,59 €	7 529,04 €		109 212,86 €
Communauté de communes Haut Val d'Oise	42 973,35 €	26 557,45 €	9 135,24 €	95 854,13 €	174 520,17 €
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	135 160,00 €				135 160,00 €
Département du Val d'Oise	167 932,44 €		30 116,18 €	31 951,38 €	230 000,00 €
TOTAL	411 736,26 €	86 450,04 €	50 193,63 €	127 805,51 €	676 185,44 €

Il vous est proposé d'accepter les contributions statutaires 2025.

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 26 MARS 2025**

<p>DATE DE CONVOCATION 21/03/2025</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>																																																																				
<p>DATE D’AFFICHAGE 24/03/2025</p>	<p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Roxane REMVIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</i></p>																																																																				
<table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 13</td> <td>Présentes : 32</td> </tr> <tr> <td>Votants : 17</td> <td>Votantes : 44</td> </tr> </table>	Membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 13	Présentes : 32	Votants : 17	Votantes : 44	<p><i>Ont donné pouvoir : M. Pascal BERTOLINI a donné pouvoir à Mme Sabrina ECARD, M. Joel BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, Mme Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM, M. Antoine SANTERO a donné pouvoir à M. Alexandre DOHY,</i></p>																																																												
Membres	Voix délibératives																																																																				
En exercice : 20	En exercice : 51																																																																				
Présents : 13	Présentes : 32																																																																				
Votants : 17	Votantes : 44																																																																				
<p>OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2025- CRÉATION DE POSTE</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE Olivier ANTY</p> <div data-bbox="108 1906 469 2107" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p align="center">PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE 01 AVR. 2025 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div>	<p><i>Excusés : Mme Annaelle CHATELAIN, M. Jean Pierre COURTOIS, M. Pierre Edouard EON, Mme Sylvie PESLERBE</i></p> <hr/> <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales</p> <p>VU la délibération 20-27 du 13 octobre 2020 fixant les ratios d'avancement de grade à 100%</p> <p>VU l'arrêté du 17 mai 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion</p> <p>CONSIDÉRANT l'obligation statutaire de présenter le tableau des effectifs lors du vote du Budget primitif et de la présentation du Compte administratif,</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition du Président de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,</p> <p>CONSIDÉRANT que le Syndicat est en recherche de candidats pour les filières technique et administrative</p> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p align="center">44 voix POUR 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <table border="1" data-bbox="485 1597 1506 2123"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Cadres d'emploi</th> <th rowspan="2">Catégorie</th> <th colspan="2">Postes pourvus</th> <th rowspan="2">TNC</th> <th rowspan="2">Postes vacants</th> </tr> <tr> <th>Fonctionnaires</th> <th>Contractuels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Filière technique</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur</td> <td>A</td> <td align="center">1</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> </tr> <tr> <td>Technicien Principal 2^{ème} classe</td> <td>B</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td>Technicien territorial</td> <td>B</td> <td align="center">2</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique</td> <td>C</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Filière administrative</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur principal 1^{ère} classe</td> <td>B</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur principal 2^{ème} classe</td> <td>B</td> <td align="center">1</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur</td> <td>B</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td>TOTAL EFFECTIF</td> <td></td> <td align="center">4</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">5</td> </tr> </tbody> </table>	Cadres d'emploi	Catégorie	Postes pourvus		TNC	Postes vacants	Fonctionnaires	Contractuels	Filière technique						Ingénieur	A	1	0	0	0	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	1	Technicien territorial	B	2	0	0	1	Adjoint technique	C	0	0	0	1	Filière administrative						Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	0	0	0	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	0	Rédacteur	B	0	0	0	1	TOTAL EFFECTIF		4	0	0	5
Cadres d'emploi	Catégorie			Postes pourvus				TNC	Postes vacants																																																												
		Fonctionnaires	Contractuels																																																																		
Filière technique																																																																					
Ingénieur	A	1	0	0	0																																																																
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	1																																																																
Technicien territorial	B	2	0	0	1																																																																
Adjoint technique	C	0	0	0	1																																																																
Filière administrative																																																																					
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	0	0	0	1																																																																
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	0																																																																
Rédacteur	B	0	0	0	1																																																																
TOTAL EFFECTIF		4	0	0	5																																																																

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le tableau des effectifs 2025 du Syndicat,

AUTORISE le Président à procéder à la nomination d'un agent au grade de Rédacteur principal de 1ere classe, par le principe d'avancement au choix au regard de l'ancienneté dans l'emploi, de l'évolution du poste, des missions et des responsabilités qui incombent à l'agent,

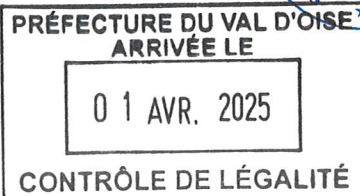
DIT que les postes non pourvus à l'issue des prochains recrutements seront supprimés,

DIT que les crédits seront imputés au chapitre 012



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



Le Président,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le ...01 AVR...2025

Publiée le : ...01 AVR...2025.....

2025/09 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2025 - CREATION DE POSTE

Le tableau des effectifs doit être annexé au budget prévisionnel, il est l'outil budgétaire qui permet d'évaluer les dépenses de fonctionnement relatives aux charges de personnel.

Il constitue la liste des emplois ouverts budgétairement que les postes soient pourvus ou vacants, classés par filières, cadres d'emplois et grades et indiquer la durée hebdomadaire de travail.

Au 1^{er} janvier 2025, le SMBO compte 4 agents dans ses effectifs :

- 1 agent titulaire dans la filière technique
- 1 agent titulaire dans la filière administrative
- 2 agents stagiaires de la Fonction publique territoriale (suite à réussite au concours de technicien)

Il est proposé la création d'un emploi permanent de Rédacteur principal de 1^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, pour promouvoir un avancement de grade, en considération de l'évolution du poste, des missions et des responsabilités qui incombent à l'agent.

Par ailleurs, le SMBO a diffusé 2 offres d'emploi dans les filières technique et administrative, mais tant que les candidats ne sont pas recrutés il n'est pas possible de supprimer des postes dans le tableau des effectifs. C'est la raison pour laquelle celui qui est présenté en séance laisse apparaître plusieurs grades ouverts.

Le SMBO procédera donc à la suppression de tous les postes qui ne seront pas pourvus à l'issue des 2 prochains recrutements et après la saisine du CST (grades de catégories C et B)

Pour rappel, il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Cadres d'emploi	Catégorie	Postes pourvus		TNC	Postes vacants
		Fonctionnaires	Contractuels		
Filière technique					
Ingénieur	A	1	0	0	0
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	1
Technicien territorial	B	2	0	0	1
Adjoint technique	C	0	0	0	1
Filière administrative					
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	0	0	0	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	1
TOTAL EFFECTIF		4	0	0	5

Il vous est demandé d'approuver le tableau des effectifs 2025.

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2025

<p align="center">DATE DE CONVOCATION 21/03/2025</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>								
<p align="center">DATE D’AFFICHAGE 24/03/2025</p>	<p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO,</i></p>								
<table border="0"> <tr> <td>Nombre de membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 13</td> <td>Présentes : 32</td> </tr> <tr> <td>Votants : 17</td> <td>Votantes : 44</td> </tr> </table>	Nombre de membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 13	Présentes : 32	Votants : 17	Votantes : 44	<p><i>M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Claude NOEL, Mme Roxane REMVIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL</i></p> <p><i>Ont donné pouvoir : M. Pascal BERTOLINI a donné pouvoir à Mme Sabrina ECARD, M. Joel BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, Mme Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM,</i></p> <p><i>M. Antoine SANTERO a donné pouvoir à M. Alexandre DOHY,</i></p>
Nombre de membres	Voix délibératives								
En exercice : 20	En exercice : 51								
Présents : 13	Présentes : 32								
Votants : 17	Votantes : 44								
<p>OBJET :</p> <p>CONVENTION D'ACCES AUX RESTAURANTS ADMINISTRATIFS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET PARTICIPATION DU SYNDICAT AUX FRAIS DE RESTAURATION</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</p> <p align="center">Olivier ANTY</p> <div data-bbox="124 1742 488 1951" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p align="center">PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px auto; width: 80px; text-align: center;"> <p>01 AVR. 2025</p> </div> <p align="center">CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div>	<p><i>Excusés : Mme Annaelle CHATELAIN, M. Jean Pierre COURTOIS, M. Pierre Edouard EON, Mme Sylvie PESLERBE</i></p> <hr/> <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU les Statuts du Syndicat,</p> <p>VU la convention 2024-2026 de mise à disposition par le CD95, de bureaux, de moyens et de services au profit du SMBO,</p> <p>VU la convention 2022-2025 d'accès aux restaurants administratifs du Conseil Départemental du Val d'Oise,</p> <p>CONSIDÉRANT que le Syndicat souhaite pouvoir bénéficier des mêmes prestations que celles accordées à l'ensemble des services et du personnel du Département,</p> <p>CONSIDÉRANT que l'accès aux restaurants administratifs permet au personnel du Syndicat de bénéficier de repas à des tarifs attractifs,</p> <p>CONSIDÉRANT la décomposition du prix d'un repas de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'exploitation : 4,80 €/repas/agent - Frais d'accès au restaurant : 1,62€/repas/agent - Prix des denrées consommées par l'agent <p>CONSIDÉRANT que le Syndicat prend à sa charge les frais d'exploitation des restaurants administratifs,</p> <p>CONSIDÉRANT que le tarif des droits d'accès aux restaurants administratifs reste, pour partie, à la charge du personnel et/ou à la charge du Syndicat,</p> <p>CONSIDÉRANT que la convention 2022-2025 arrive à son terme le 31 mai 2025,</p> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p align="center">44 voix POUR 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p>								

AUTORISE la signature de la convention d'accès aux restaurants administratifs du conseil départemental du Val d'Oise,

VALIDE la participation du Syndicat suivante :

- Les frais d'exploitation à hauteur de 4,80 € par repas/agent
- L'accès aux restaurants administratifs selon la répartition suivante en fonction des indices majorés de l'agent :

Indice majoré	Part agent	Part SMBO
IM 0 à 335	0,00 €	1,62 €
IM 336 à 365	0,33 €	1,29 €
IM 366 à 465	0,64 €	0,98 €
IM 466 à 560	0,99 €	0,63 €
IM 561 et +	1,22 €	0,40 €

DIT que les denrées consommées sont payées par l'agent,

DIT que les crédits nécessaires seront imputés sur le budget du Syndicat,

DIT que la délibération 22-16 du 12 avril 2022 est abrogée.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



Le Président,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le 01 AVR. 2025

Publiée le : 01 AVR. 2025

2025/10 CONVENTION RELATIVE A L'ACCES AU RESTAURANT ADMINISTRATIF DU CD95 ET PARTICIPATION DU SYNDICAT AUX FRAIS DE RESTAURATION

Par convention (délibération n°24-16 du 2 juillet 2024), le Syndicat, hébergé dans les locaux du Conseil départemental bénéficie, des avantages accordés à l'ensemble des agents de la collectivité.

Par ailleurs, la convention d'accès aux restaurants administratifs 2022-2025, permettant au personnel du SMBO (titulaires, contractuels, stagiaires et apprentis) d'accéder aux restaurants administratifs dans les mêmes conditions tarifaires que les services du CD95, arrive à terme le 31 mai 2025.

Il convient de conclure une nouvelle convention. Ainsi, il est proposé les dispositions suivantes :

- Frais d'exploitation (4,80€ pris en charge par le SMBO)
- Admission (tarif réglementé par une circulaire ministérielle) à la charge des agents selon leur indice de rémunération ou à la charge du SMBO (pour les stagiaires)

Indice majoré	Part agent	Part SMBO
IM 0 à 335	0,00 €	1,62 €
IM 336 à 365	0,33 €	1,29 €
IM 366 à 465	0,64 €	0,98 €
IM 466 à 560	0,99 €	0,63 €
IM 561 et +	1,22 €	0,40 €

- Prix des denrées (à la charge des consommateurs)

D'une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2025, cette convention pourra être reconduite de manière tacite, dans la limite de deux renouvellements.

Il vous est demandé d'autoriser le Président du Syndicat à signer la convention 2025 d'accès aux restaurants administratifs pour le personnel du SMBO.